

Accompagnement à la réalisation d'un manuel hygiène, d'un Plan de Maîtrise Sanitaire, d'un dossier de demande d'Agrément Sanitaire

Public :

- Responsable de cuisine ou encadrant
- Second de cuisine
- Personnel en charge du PMS

La ou les personnes désignée(s) pour l'accompagnement doit(vent) se rendre totalement disponibles durant les horaires définis avec le consultant Labocéa.

Durée et horaire : à définir
Code : PMS ACC ou PMS MAJ

Labocéa intervient dans les établissements pour mettre en place, avec le responsable des productions, le *Plan de Maîtrise Sanitaire* adapté à l'établissement, à sa taille et à son fonctionnement.

Ces accompagnements sont réalisés sur site avec les responsables des établissements, afin d'adapter au mieux les exigences réglementaires et les exigences des services de contrôle au fonctionnement de l'établissement. Cela permet ainsi au personnel concerné de s'approprier rapidement l'outil créé.

Programme :

- Présentation de l'entreprise
- Description des activités de l'entreprise
- Les bonnes pratiques d'hygiène (BPH)
- Les procédures fondées sur les principes HACCP
- La surveillance et la vérification du *Plan de Maîtrise Sanitaire*
- La traçabilité
- La gestion des non-conformités et alertes sanitaires.

Accompagnement à la réalisation du *Dossier de demande d'Agrément communautaire* :

Après dépôt du dossier à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) : des corrections, suite à des modifications de fonctionnement de l'entreprise et/ou retour de non-conformités du dossier par la DDPP, seront réalisées dans le cadre de la présente prestation, si elles sont à réaliser dans un délai maximum de 6 mois après le dépôt du dossier à la DDPP.

Au-delà de cette période de 6 mois, un nouveau devis sera établi entre les 2 parties afin d'estimer le temps et le montant nécessaires à la réalisation des corrections.

La prestation ne comprend pas :

Plan de nettoyage désinfection et de lutte contre les nuisibles : L'élaboration de ce plan est à mettre en place dans l'établissement avec le fournisseur de produits de nettoyage.

Document remis : Une fois le travail d'accompagnement réalisé, il est remis à l'établissement un *Manuel hygiène*, un *Plan de Maîtrise Sanitaire* ou un *Dossier d'Agrément* complet en version papier et informatique modifiable par l'établissement.

V01.07.24